
Procès-verbal de la séance spéciale du conseil de la municipalité de Saint-Moïse, tenue au 120 rue Principale à Saint-Moïse, le **10 décembre 2018**, à 19h30, sous la présidence de Monsieur Paul Lepage, maire.

Cette réunion a été convoquée à la séance régulière du 4 décembre 2017, par Monsieur Paul Lepage, maire.

Sont présents : Monsieur Patrick Fillion, conseiller # 1
Madame Marielle Bérubé, conseillère # 2
Madame Diane Parent, conseillère # 3
Monsieur Maxime Anctil, conseiller # 4
Madame Suzie Boudreau, conseillère # 6

Sont absents : Madame Nancy Côté, conseillère # 5

Secrétaire d'assemblée : Madame Nadine Beaulieu, directrice générale et secrétaire-trésorière

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président à 19h30.

198-18

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2019

ATTENDU qu'en vertu de l'article 954 du Code municipal, le conseil municipal doit préparer et adopter le budget de l'année financière et y prévoir des recettes au moins égales aux dépenses qui y figurent;

ATTENDU que le ministre des affaires municipales a accordé en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés, un délai jusqu'au 31 décembre 2018 pour préparer et adopter le budget de l'année 2019;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 263, paragraphe 4 de la loi sur la fiscalité municipale du ministère des Affaires municipales, la municipalité a adopté un règlement portant le numéro 2007-06 permettant le paiement des taxes en trois versements dont le troisième ne peut être exigé avant le 1^{er} septembre;

ATTENDU que l'article 52 de la loi sur la fiscalité municipale permet au conseil d'une corporation municipale de prévoir les règles applicables en cas de défaut pour le débiteur d'effectuer un versement à son échéance;

ATTENDU que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse à pris connaissance des prévisions des dépenses qu'il juge essentielles au maintien des services municipaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Suzie Boudreau, appuyé par Monsieur Maxime Anctil et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse adopte les prévisions budgétaires pour l'année financière 2019 comme suit :

Les dépenses**ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

LÉGISLATION	41 019 \$	
ADMINISTRATION	87 390 \$	
GREFFE	0 \$	
AUTRES DÉPENSES	18 171 \$	
ASSURANCES	12 485 \$	
		TOTAL : 159 065 \$

SÉCURITÉ PUBLIQUE

POLICE	40 000 \$	
TAXES 9-1-1	3 000 \$	
INCENDIE	31 275 \$	
SÉCURITÉ CIVILE	2 608 \$	
		TOTAL : 76 883 \$

TRANSPORT ROUTIER

VOIRIE MUNICIPALE	129 475 \$	
ENLÈVEMENT DE LA NEIGE	125 400 \$	
ÉCLAIRAGE PUBLIC	6 800 \$	
AUTRES DÉPENSES	15 464 \$	
		TOTAL : 277 139 \$

HYGIÈNE DU MILLIEU

AQUEDUC ET EAU POTABLE	47 855 \$	
ÉGOUT ET EAU USÉE	20 730 \$	
MATIÈRES RÉSIDUELLES	61 116 \$	
QUOTE –PART COURS EAU	277 \$	
		TOTAL : 129 978 \$

AMÉNAGEMENT URBANISME ET ZONAGE

URBANISME ET ZONAGE	15 949 \$	
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	13 505 \$	
		TOTAL : 29 454 \$

LOISIRS ET CULTURE

CENTRE COMMUNAUTAIRE	20 570 \$	
PATINOIRE	12 875 \$	
LOISIR INTERMUNICIPAL	38 861 \$	
SPORTS ET LOISIRS	12 284 \$	
CULTURE ET PATRIMOINE	3 035 \$	
		TOTAL : 87 625 \$

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

OFFICE MUNICIPAL HABITATION	5 000 \$	
PLAN D'ACTION MADA	2 071 \$	
POINT DE SERVICE DE SANTÉ	5 000 \$	
		TOTAL : 12 071 \$

AUTRES DÉPENSES

OBLIGATIONS ET INTÉRÊTS	25 000 \$	
IMMOBILISATION	55 000 \$	
		TOTAL : 80 000 \$

POUR UN GRAND TOTAL DE **852 215.00 \$**

LES REVENUS**TAXES**

FONCIÈRE GÉNÉRALE	270 170 \$
FONCIÈRE POLICE	40 000 \$
AQUEDUC ET EAU POTABLE	48 275 \$
ÉGOUT ET EAU USÉE	10 800 \$
MATIÈRES RÉSIDUELLES	51 780 \$
COLLECTE DES ORGANIQUES	17 553 \$
TAXES SERVICE 9-1-1	3 000 \$
	TOTAL : 424 025 \$

PAIEMENT TENANT LIEU DE TAXES

GOUVERNEMENT FÉDÉRAL	891 \$
GOUVERNEMENT PROVINCIAL	4 100 \$
COMPENSATION TERRE PUBLIQUE	1 670 \$
	TOTAL : 6 661 \$

SERVICE RENDUS A D'AUTRE MUNICIPALITÉ

AQUEDUC VILLAGE DE SAYABEC	143 \$
LOISIR INTERMUNICIPAL	16 574 \$
	TOTAL : 16 717 \$

AUTRES REVENUS DE SOURCES LOCALES

LOCATION DE GARAGE	3 300 \$
LOCATION DE SALLES + BUREAU	3 625 \$
PHOTOCOPIES	50 \$
JOURNAL	1 950 \$
AMENDES ET PÉNALITÉS	200 \$
INT. ARRIÉRAGE DE TAXES	5 000 \$
	TOTAL : 14 125 \$

IMPOSITION DES DROITS

LICENCE ET PERMIS	400 \$
DROIT DE MUTATION	5 000 \$
DROIT SUR LES CARRIÈRES	2 600 \$
	TOTAL : 8 000 \$

AUTRES REVENUS

PÉRÉQUATION	151 812 \$
RECYC-QUÉBEC	7 000 \$
FONDS VERT	3 000 \$
PROGRAMME TECQ	0 \$
RÉSEAU ROUTIER	192 875 \$
PARTICIPATION PARC ÉOLIEN	20 000 \$
PROGRAMME AIRRL	0 \$
SUBVENTION RESSOURCE LOISIRS	8 000 \$
SURPLUS ACCUMULÉ AFFECTÉ	0 \$
	TOTAL : 382 687 \$

POUR UN GRAND TOTAL DE **852 215 .00 \$**

199-18**PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION**

Il est proposé Madame Diane Parent, appuyé par Monsieur Patrick Fillion et résolu unanimement d'accepter le programme des dépenses en immobilisations pour le rôle triennal 2019-2020-2021.

2019 **55 000,00\$**

Rénovation entrée centre municipal	30 000,00\$
Panneau d'accueil	25 000,00\$

2020-2021 **estimation à venir**

Mise à niveau bâtiment et infrastructures	à venir
-eau potable	
-eau usée	
Obstruction ancien puits	à venir
Prolongement aqueduc et égout rue du Plateau	à venir
Réfection égout pluvial rue Principale Est	à venir

200-18**AVIS DE MOTION**

Il est proposé par Madame Marielle Bérubé et résolu unanimement qu'un avis de motion soit donné afin d'adopter à une prochaine séance régulière, le règlement numéro 2018-04 concernant l'imposition de la taxe foncière et les taxes de services pour l'année 2019.

Maire

PRÉSENTATION PROJET RÈGLEMENT

Le règlement numéro 2018-04 détermine le taux de la taxe foncière générale, le taux de la taxe foncière concernant la Sûreté du Québec ainsi que les tarifs de compensation pour les services d'aqueduc et d'égout, les tarifs de la collecte et le transport des ordures, des matières recyclables et des matières organiques pour l'exercice financier 2019 et remplace le règlement numéro 2017-03.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le président de l'assemblée déclare la séance levée à 20h00.

Président

Secrétaire